



# Rôle du CPias dans le nouveau dispositif IMH

Journée des ESMS

20/10/2021

Elise Seringe

Site internet: <http://www.cpias-ile-de-france.fr>

Mail équipe appui: [cpiasidf.appui@aphp.fr](mailto:cpiasidf.appui@aphp.fr)

# Dispositif IMH en Ile de France

## Les évolutions

Appel à  
projet ARS

2013

2016

2017

2018

2020

3 IMH  
77, 78, 95  
Rattachement  
Ehpad  
+ 1 EMH 91

+ 1 IMH  
93

+ 3 IMH  
75, 92, 94  
Rattachement  
à EOH

+ 1 IMH  
77, 78, 91

+ 1 IMH  
77

11 IMH-PA fin 2018

12 IMH-PA fin 2020

# Dispositif IMH en Ile de France

## Les évolutions

Appel à  
projet ARS

2013

2016

2017

2018

2020

2021

3 IMH  
77, 78, 95  
Rattachement  
Ehpad  
+ 1 EMH 91

+ 1 IMH  
93

+ 3 IMH  
75, 92, 94  
Rattachement  
à EOH

+ 1 IMH  
77, 78, 91

+ 1 IMH  
77

+ 23 IMH  
+ IDE hyg CASVP  
+ 8 IMH- PH

11 IMH-PA fin 2018

12 IMH-PA fin 2020

36 IMH-PA et 8 IMH-PH  
objectif >2021

# Missions du CPias

NOR : AFSP1629493D

CONSEIL D'ÉTAT  
Section sociale

N° 3 9 2 . 5 3 2  
M. MARIMBERT  
Rapporteur

RECTIFICATIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 2017

## Décret en conseil d'Etat, 17 janvier 2017

PROJET DE DÉCRET

relatif à la prévention des infections associées aux soins

« *Art. R. 1413-83.* - Dans chaque région, pour la mise en œuvre des orientations de la politique de santé définie à l'article L. 1411-1 concourant à la prévention des infections associées aux soins, un centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins assure les missions suivantes :

« 1° L'expertise et l'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour la prévention des infections associées aux soins et de la résistance aux anti-infectieux ;

« 2° La coordination ou l'animation de réseaux de professionnels de santé concourant à la prévention des infections associées aux soins ;

« 3° L'investigation, le suivi des déclarations mentionnées à l'article R. 1413-79 et l'appui à leur gestion à la demande des professionnels de santé concernés ou de l'agence régionale de santé.

# Missions du CPias

NOR : AFSP1629493D

CONSEIL D'ÉTAT  
Section sociale

N° 3 9 2 . 5 3 2  
M. MARIMBERT  
Rapporteur

RECTIFICATIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 2017

## Décret en conseil d'Etat, 17 janvier 2017

PROJET DE DÉCRET

relatif à la prévention des infections associées aux soins

« *Art. R. 1413-83.* - Dans chaque région, pour la mise en œuvre des orientations de la politique de santé définie à l'article L. 1411-1 concourant à la prévention des infections associées aux soins, un centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins assure les missions suivantes :

« 1° L'expertise et l'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour la prévention des infections associées aux soins et de la résistance aux anti-infectieux ;

« 2° La coordination ou l'animation de réseaux de professionnels de santé concourant à la prévention des infections associées aux soins ;

« 3° L'investigation, le suivi des déclarations mentionnées à l'article R. 1413-79 et l'appui à leur gestion à la demande des professionnels de santé concernés ou de l'agence régionale de santé.

## Animation territoriale, accompagnement, formation

- ✓ Constitution et animation de réseaux de professionnels (établissements de santé, médico-sociaux, ville). Aide à l'interprétation et la diffusion et l'appropriation des recommandations, réglementations, études, résultats des actions de surveillance et campagnes nationales, y compris la promotion de la vaccination, en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées.
- ✓ Contribution à l'information et la formation des acteurs de la prévention des IAS, des professionnels de santé et des usagers, notamment par l'organisation d'actions de formation continue, le développement et la promotion de nouveaux outils pédagogiques de gestion des risques ou la participation à la conception ou la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation pour la santé en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées.
- ✓ Contribution à l'animation du réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques en lien avec l'ARS.
- ✓ Actualisation de l'annuaire des ressources au niveau régional (mailings, gestion des inscriptions, formulaires...).

# Rôle du CPias dans le dispositif IMH

Expertise du risque infectieux au niveau régional

## Coordination et animation du réseau des IMH :

- Aide au recrutement des IMH
- Assure la formation et l'harmonisation des pratiques des IMH ;
- Création et le déploiement d'outils à destination des IMH ;
- Assure le partage d'informations et d'expériences entre IMH ;
- Appuie les IMH dans la gestion des épisodes infectieux en cours ;
- Réalise l'analyse régionale des données collectées (bilan annuel);

# Rôle du CPias dans le dispositif IMH

Expertise du risque infectieux au niveau régional

Coordination et animation du réseau des IMH :

- Aide au recrutement des IMH
- Assure la formation et l'harmonisation des pratiques des IMH ;
- Création et le déploiement d'outils à destination des IMH ;
- Assure le partage d'informations et d'expériences entre IMH ;
- Appuie les IMH dans la gestion des épisodes infectieux en cours ;
- Réalise l'analyse régionale des données collectées (bilan annuel);

# Rôle du CPias dans le dispositif IMH

Expertise du risque infectieux au niveau régional

Coordination et animation du réseau des IMH :

- Aide au recrutement des IMH
- Assure la formation et l'harmonisation des pratiques des IMH ;
- Création et le déploiement d'outils à destination des IMH ;
- Assure le partage d'informations et d'expériences entre IMH ;
- Appuie les IMH dans la gestion des épisodes infectieux en cours ;
- Réalise l'analyse régionale des données collectées (bilan annuel);

# Rôle du CPias dans le dispositif IMH

Expertise du risque infectieux au niveau régional

Coordination et animation du réseau des IMH :

- Aide au recrutement des IMH
- Assure la formation et l'harmonisation des pratiques des IMH ;
- Création et le déploiement d'outils à destination des IMH ;
- Assure le partage d'informations et d'expériences entre IMH ;
- Appuie les IMH dans la gestion des épisodes infectieux en cours ;
- Réalise l'analyse régionale des données collectées (bilan annuel);

# Rôle du CPias dans le dispositif IMH

Expertise du risque infectieux au niveau régional

Coordination et animation du réseau des IMH :

- Aide au recrutement des IMH
- Assure la formation et l'harmonisation des pratiques des IMH ;
- Création et le déploiement d'outils à destination des IMH ;
- Assure le partage d'informations et d'expériences entre IMH ;
- Appuie les IMH dans la gestion des épisodes infectieux en cours ;
- Réalise l'analyse régionale des données collectées (bilan annuel);

# Rôle du CPias dans le dispositif IMH

Expertise du risque infectieux au niveau régional

Coordination et animation du réseau des IMH :

- Aide au recrutement des IMH
- Assure la formation et l'harmonisation des pratiques des IMH ;
- Création et le déploiement d'outils à destination des IMH ;
- Assure le partage d'informations et d'expériences entre IMH ;
- Appuie les IMH dans la gestion des épisodes infectieux en cours ;
- Réalise l'analyse régionale des données collectées (bilan annuel);
- Poursuite de l'appui direct aux établissements non encore couverts par une IMH

# Dispositif IMH en Ile de France au 19/10/2021

19 IMH- PA  
3 IMH-PH



IMH handicap